

2022 -2023

DOSSIER D'INSCRIPTION

ECOLE MONTESSORI BILINGUE DE
2 A 11 ANS

LA PEDAGOGIE MONTESSORI

- Un regard différent sur l'enfant et son éducation.
- L'autonomie et l'indépendance par le libre choix et le respect du rythme de chaque enfant.
- L'épanouissement des sens, l'accès à l'écriture, la lecture, les mathématiques avec la manipulation d'un matériel pédagogique élaboré.
- L'ouverture sur le monde et un éveil à la nature grâce à un matériel pédagogique de sciences et de géographie.
- Ouverture artistique et culturelle: peinture, dessin, travaux manuels, modelage..., sorties...
- La confiance et le respect de chaque enfant sous le regard intéressé et sécurisant de l'enseignant.

Une pédagogie de la découverte et de l'expérimentation qui favorise les démarches personnelles d'apprentissage et satisfait leurs besoins de connaissance.

- Des temps de travail et d'activités ininterrompus pour avoir le temps de répéter, tâtonner, se tromper, rechercher ... en toute liberté.

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

ELEVES DE MATERNELLE

ENFANTS DE 2 ET 3 ANS (Très petite section et Petite section)

Jeudi 1er septembre de 8h30 à 12h00.

Accueil à partir de 8h15 ce jour.

Vendredi 2 septembre Accueil de 8 :15 à 12h30 (repas inclus)

A partir du lundi 5 journée entière de 8 :30 à 16h00

Garderie possible à partir du lundi 5 septembre (7 :45-8 :15 et 16 :15- 17 :00)

 **PAS DE GARDERIE APRES 17H00 POUR LA CLASSE DES 2 ANS**

PAS CLASSE LE MERCREDI POUR LA CLASSE DES 2 ANS

ENFANTS DE 4 ET 5 ANS (Moyenne et Grande section)

Jeudi 1^{er} septembre de 13 :30 à 16 :00 (pas de garderie)

Vendredi 2 Septembre journée complète de 8 :30 à 16 :00

A partir du 2 septembre garderie possible de 7 :45 à 8 :15 et de 16 :15 à 18 :15

ELEVES DE PRIMAIRE

Jeudi 1^{er} septembre de 8 :30 à 12 :00 (pas de repas ni d'école l'après-midi)

A partir du vendredi 2 septembre journée complète (garderies ouvertes)

CALENDRIER SCOLAIRE

Vacances de la Toussaint 2021

Fin des cours : vendredi 21 octobre 2022 à midi
Jour de reprise : lundi 7 novembre 2022

Vacances de Noël 2021

Fin des cours : vendredi 16 décembre 2022 à midi
Jour de reprise : mardi 3 janvier 2023

Vacances d'hiver 2022

Fin des cours vendredi 17 février 2023 à midi
Jour de reprise lundi 6 mars 2023

Vacances de printemps 2022

Fin des cours vendredi 21 avril 2023 à midi
Jour de reprise mardi 9 mai 2023

Vacances d'été :

Vendredi 7 juillet à 16h00

JOURS FÉRIÉS

- Mardi 1er novembre 2022
- Vendredi 11 novembre
- Lundi 10 avril 2023 : Pâques.
- Jeudi 18 et vendredi 19 mai : Ascension.
- Lundi 29 mai : Pentecôte.
- Vendredi 14 juillet : Fête nationale.

DOCUMENTS

Liste des documents à nous transmettre au plus tôt:

- 1 photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de votre enfant
- 1 copie du Livret de famille ou carte d'identité de l'enfant
- 2 photos d'identité
- 1 attestation d'assurance « responsabilité civile » couvrant l'élève dans le cadre de ses activités scolaires et extra-scolaire doit être souscrite par les parents. Elle est obligatoire.
- La fiche d'inscription complétée et signée
- Le règlement de l'école complété et signé
- Le dossier médical rempli et signé
- L'autorisation de sortie en groupe (à remplir et signer)
- L'autorisation de sortie (à remplir et signer)
- Un RIB pour les prélèvements
- Le Mandat Sepa complété si paiement par prélèvements

LISTE DES FOURNITURES : ELEVES DE MATERNELLE

- 1 paire de chaussons (qui tiennent aux pieds)
- 1 tenue de rechange complète marquée au nom et prénom de votre enfant.
- 1 carton à dessin (24*32) et 1 chemise en carton
- 1 petit oreiller pour la sieste si besoin (marqué au prénom de votre enfant).
- 1 couverture (marquée au prénom de votre enfant)
- 3 gros paquet de serviettes en papier
- 2 boîtes de kleenex.
- 2 paquets de lingettes
- 2 ramettes de papier blanc (1er prix)
- Bottes de pluie
- Pantalon de pluie en plastique avec bretelles

- **A partir de 4 ans:**
- 1 classeur bleu grand format
- 1 trousse avec: gomme, taille crayon adapté à l'enfant, 2 bâtons de colle, 2 crayons à papier ergonomiques, 12 crayons de couleurs.
- 1 paquet de feuilles canson de couleurs
- 1 chemise

TOUT DOIT ETRE MARQUE AU PRENOM DE VOTRE ENFANT

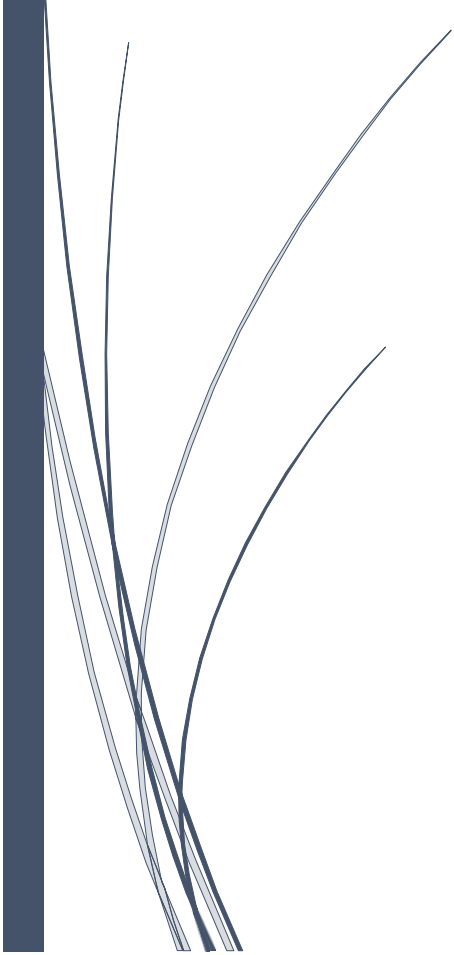
Recommandations:

- Ne pas oublier le doudou
- Pas de chaussures à lacets, bretelles, ceintures afin de faciliter l'apprentissage de l'autonomie.
- Marquer les vêtements.
- Compte tenu des risques d'accidents ou de perte il est indispensable de laisser les bijoux à la maison.

LISTE DES FOURNITURES : ELEVES DE PRIMAIRE

- 1 petite trousse vide
- Une trousse avec des crayons de couleur "stabylo" larges
- 3 paquets de serviettes en papier
- 3 boites de Kleenex
- 2 ramettes de papier 1er prix

Le reste des fournitures sera acheté, en gros, par l'école et facturé au mois de septembre. (70€)



REGLEMENT
REGLEMENT INTERIEUR

L'entrée à l'École Montessori Colors procède d'un double choix : choix de l'école et de sa pédagogie par la famille, choix des familles par l'École. Ce double choix fonde la relation entre l'École et les familles. Il implique l'adhésion au projet pédagogique de l'École Montessori Colors au présent règlement

L'école privée bilingue Montessori Colors de Toulouse accueille les enfants de la Maternelle à la fin du primaire.

Elle se caractérise d'une part par le choix de la pédagogie Montessori, tout en tenant compte des objectifs scolaires et des critères d'acquisition des apprentissages fondamentaux fixés par les programmes officiels de l'Education Nationale (pour les élèves en élémentaire). D'autre part par le choix d'un enseignement bilingue français / anglais.

Les parents qui ont inscrit leur(s) enfant(s) à l'école ont été informés par l'équipe pédagogique des fondements de la pédagogie Montessori, des buts et des moyens mis en œuvre dans l'école et les acceptent.

Il est vivement recommandé d'assister ou de se faire représenter aux réunions d'informations pédagogiques dont les dates vous seront communiquées.

Hors de ses rendez-vous l'équipe pédagogique reste à votre disposition pour toute question ou interrogation (hors du temps scolaire).

L'école Montessori Colors accueille des enfants de 2 à 11 ans.

La possibilité d'accueillir un enfant dépend de son aptitude à la vie en collectivité et de sa capacité à progresser. L'acceptation d'un enfant en maternelle se fait après discussion avec l'éducatrice, qui jugera la pertinence de la scolarisation.

D'une manière générale, la maturité physiologique permettant la propreté et un niveau de langage de base seront des critères de référence pour l'inscription

La candidature d'un enfant ayant des besoins particuliers sera étudiée en considérant la capacité de l'équipe pédagogique à répondre à ses besoins spécifiques, sans nuire au bon fonctionnement de la classe.

APPELER L'ECOLE

Une permanence téléphonique est mise en place sur les heures d'école uniquement à l'usage des parents :

Fixe école : 05 61 41 31 85

Portable école : 06 29 63 59 00/**06 21 62 70 90**

Privilégiez les SMS

HORAIRES ET PRESENCE

HORAIRES ET ORGANISATION DES CLASSES

L'école accueille des enfants âgés de 2 à 11 ans. Les élèves de l'école sont répartis en deux ou trois classes : une ou deux classes pour les 2-6 ans (Maisons des enfants), une classe pour les 6-11 ans (classe élémentaire).

L'école suit le calendrier des vacances scolaires de l'Éducation Nationale.

Par respect pour le travail des enfants et de l'équipe pédagogique, nous demandons aux adultes de respecter les horaires d'arrivée et de sortie.

L'école accueille les enfants 4 jours 1/2 par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h45 à 18h15 le mercredi de 7h45 à 18h00.

Les temps scolaires des élèves de maternelle commencent à 8h30 et se terminent à 16h00, le mercredi de 8h45 à 11h45 ceux des élèves de classes élémentaires et 8h30-16h, le mercredi de 8h45 à 11h45.

Une garderie est prévue le mercredi après-midi de 12h à 18h.

ACCUEIL

L'accueil des enfants de **maternelle** a lieu chaque **matin entre 7h45 et 8h30 uniquement**. L'accueil des enfants d'**élémentaire** a lieu chaque **matin entre 7h45- 8h30 uniquement**.

Chaque enfant inscrit à l'école reste sous la responsabilité de son/ses parents ou de l'adulte responsable l'accompagnant jusqu'à ce qu'il soit physiquement dans l'enceinte du bâtiment et pris en charge par un membre de l'équipe pédagogique.

Maternelles : Le temps scolaire commence à 8h30 jusqu'à 12h15, puis de 13h30 à 16h00, 4 jours et demi dans la semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). **Nous demandons aux élèves d'arriver au plus tard à 8h20.**

Le mercredi de 9h00 à 12h00.

Concernant la classe des 2 ans : 4 jours par semaine mêmes horaires que ci-dessus pas classe le mercredi matin.

L'accueil des enfants se fait dans les classes à partir de 8h15 le matin, et à 13h30 l'après-midi.

Les enfants sont rendus à leur famille à partir de 16h00 à l'entrée de l'école.

Seules les personnes autorisées par les parents et mentionnées sur la liste, remise à l'enseignant au début de l'année, (personnes autorisées à prendre en charge les enfants), se verront confier les enfants.

Elémentaires : Le temps scolaire commence à 8h30 jusqu'à 12h00, puis de 13h30 à 16h00, 4 jours et demi dans la semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). **Nous demandons aux élèves d'arriver à 8h25.**

Le mercredi de 9h00 à 12h00.

L'accueil des enfants se fait dans les classes à partir de 8h20 le matin, et à 13h20 l'après-midi.

Les enfants sont rendus à leur famille à partir de 16h00 à l'entrée de l'école.

Seules les personnes autorisées par les parents et mentionnées sur la liste, remise à l'enseignant au début de l'année, (personnes autorisées à prendre en charge les enfants), se verront confier les enfants.

RETARD

Tout retard étant nuisible au bon fonctionnement de l'école, la fermeture des portes s'effectuera à 8h30 précises. L'école ne disposant pas de personnel administratif salarié à temps plein, elle ne pourra pas être réouverte pour les retardataires avant la pause de déjeuner, soit à 11h45. Cependant, en cas de retard justifié, il sera possible d'appeler l'école avant sa fermeture pour convenir d'un éventuel horaire de réouverture.

Il est extrêmement important, et demandé à tous les parents, de comprendre l'importance de cette ponctualité et de la respecter.

SORTIE DES CLASSES

La sortie des classes a lieu à 16h00. Elle se fait par le portillon d'entrée.

Dès qu'un parent ou une personne dûment mandatée par les parents est venue chercher, l'enfant est sous son entière responsabilité, même dans l'enceinte de l'école.

Il est ainsi demandé aux parents de veiller au respect du matériel, de l'environnement et du voisinage.

Seules les personnes inscrites sur la « liste des personnes habilitées à venir chercher un enfant » fournie par chaque famille sont autorisées à venir chercher un enfant muni d'une pièce d'identité.

Cependant, dans le cas où la personne prévue se retrouve dans l'incapacité de venir chercher un enfant, une autre personne peut y être autorisée, à condition que le responsable légal de l'enfant prévienne la direction de l'école par mail (montessoricolors@gmail.com). Une pièce d'identité pourra lui être demandée.

Dans le cas contraire, l'enfant sera pris en charge selon les règles de la garderie jusqu'à l'arrivée d'une personne dûment mandatée. Il est donc vivement conseillé d'inscrire sur la liste un parent de l'école qui pourra se charger d'accueillir exceptionnellement votre enfant.

Procédure en cas de non prise en charge de votre enfant après l'école

Pour information, dans le cas où aucune personne habilitée ne viendrait chercher un enfant au terme de la garderie (18h15) et sans nouvelles de la part des parents, la responsable de la garderie prévendra la directrice de l'école. Elle essaiera à son tour de joindre les parents ou les personnes dûment mandatées. En cas de non-réponse, elle viendra alors chercher l'enfant à l'école et l'emmènera auprès du service de police ou de gendarmerie le plus proche. Elle avertira alors les parents du lieu où se trouve l'enfant par téléphone et par mail.

GARDERIE

Maternelle: Une **garderie gratuite** est organisée de 8h20 à 8h30 et de 16h00 à 16h15.

Une **garderie payante** est proposée de 7h45 à 8h20 et de 16h15 à 18h15. (mercredi 18h00)

Élémentaire: Une **garderie gratuite** est organisée de 8h20 à 8h30 et de 16h00 à 16h15.

Une **garderie payante** est proposée de 7h45 à 8h20 et de 16h15 à 18h15. (Mercredi 18h00)

Tarif : Matin : 2€

Après-midi : 5.5€

Retard : 5,00 € pour un départ à 18h20, A partir de 18h20 2€/minute

A Partir de 18h30 5€/minute Horloge de l'école faisant foi (paiement indiqué sur la facture)

Les enfants déposés avant l'ouverture de la garderie ou repris après sa fermeture ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

Un service de garderie payante est assuré les jours d'école de 7h45 à 8h15 et de 16h15 jusqu'à 18h15.

Des frais seront imputés au retard : 5€ pour un départ à 18h20, ensuite 2€/minute de retard jusqu'à 18h30, puis 5€/minutes (tarif par enfant toujours présent dans l'école)

Aucun enfant ou parent n'est autorisé à se indel' établissement après la fermeture de l'école (18h15) exception faite des réunions et des spectacles.

PONCTUALITE

La ponctualité et l'assiduité sont essentielles au bon déroulement de la classe : La porte sera fermée à 8h30. Cela nous permet de accueillir les enfants individuellement et également pour ne pas perturber l'enfant concerné ni le reste de la classe.

Les enfants ne seront plus acceptés après cette heure.

Vous aurez la possibilité de venir les déposer à 12h00.

Soyez également ponctuel le soir pour le respect de tous.

ABSENCES

MALADIE

L'école n'a pas l'autorisation de donner des médicaments.

L'introduction de médicaments (y compris homéopathiques) dans l'enceinte de l'école est strictement interdite.

Seuls les enfants porteurs de maladies chroniques pourront se voir administrer des médicaments pendant le temps scolaire, au vu de l'ordonnance médicale fournie obligatoirement par les parents ou responsables légaux de l'enfant.

Tout état fiévreux ou nauséux nécessite un maintien à domicile.

Les enfants momentanément malades (état général incompatible avec un accueil en collectivité) ne peuvent être admis à l'école.

En cas de maladie contagieuse, les parents sont tenus de retirer immédiatement leur enfant et d'avertir les éducatrices. Au retour, un certificat de non-contagion pourra être exigé.

Les parents doivent impérativement signaler toute maladie infectieuse dont serait atteint un membre de la famille ainsi que les accidents survenus hors de l'école concernant l'enfant.

L'école ne peut accueillir un enfant malade, fiévreux (+38°) ou porteur d'une maladie contagieuse.

Toute absence est consignée chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par l'enseignant.

Toute absence doit être signalée à l'école le matin même et doit être justifiée par écrit par les parents dès le jour de son retour à l'école.

Nous fournir un certificat médical en cas d'absence prolongée (au-delà de 2 jours) ou répétée. A partir de 3 ans, l'enseignement est obligatoire pour tous les enfants, la présence des enfants inscrits est donc indispensable.

Des autorisations d'absences ou de sorties anticipées de l'école peuvent être accordées par les enseignants à la demande écrite des familles pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel. Tout enfant malade et/ou contagieux doit être gardé à la maison.

En cas de fièvre, diarrhée, vomissement....les parents seront immédiatement prévenus et tenus de venir chercher leur enfant au plus vite.

POUX

Tout au long de l'année, il est recommandé aux familles d'être vigilantes à la recrudescence des poux, d'agir vite et efficacement et de prévenir les éducatrices.

Les enfants ayant des poux doivent être traités. Il vous est demandé d'en avertir dès que possible un membre de l'équipe pédagogique afin de prévenir leur propagation et si possible attacher les cheveux.

ABSENCES

SORTIE PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :

Nous demandons aux familles de bien vouloir organiser les rendez-vous médicaux et autres en dehors des heures scolaires.

Si cela n'est pas possible, il est plus facile que l'enfant s'absente toute une demi-journée.

Si le rendez-vous a lieu le matin, il peut arriver à l'école à 12h00. Si le rendez-vous a lieu l'après-midi, il peut quitter l'école à 12h30.

Telle qu'elle est définie dans le code de l'éducation, l'obligation d'assiduité scolaire consiste à participer aux travaux scolaires, à respecter les horaires d'enseignement, ainsi que les règles collectives de chaque établissement.

L'absence prévue d'un enfant, quelle que soit la classe dans laquelle il est inscrit, doit impérativement être signalée de vive voix à l'éducateur/trice concerné/e au plus tard la veille de celle-ci et consignée par un mail à la direction.

Dans le cas d'une absence imprévue, celle-ci doit être signalée au plus tôt par les parents par téléphone au 05 61 41 31 85 ou au 06 29 63 59 00/ **06 21 62 70 90** ou par mail : montessoricolors@gmail.com

Un certificat médical sera à remettre lors du retour de l'enfant en cas de maladie.

En cas de voyage un mail/courrier ainsi qu'une copie des billets d'avion sera demandée afin de respecter la réglementation de l'Education Nationale quant à l'obligation scolaire.

Vaccinations

Les parents doivent fournir une photocopie de la page « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant qui doit être à jour des rappels.

Bilans de santé:

En France, deux bilans de santé sont obligatoires pendant la scolarité maternelle et primaire. Le premier doit avoir lieu au cours de la sixième année de l'enfant, et le second au cours de la neuvième année. Dans les écoles publiques, ils sont souvent effectués par les services de médecine scolaire. L'École Montessori Colors n'a pas de service médical, mais est néanmoins tenue de s'assurer de ce suivi médical. Nous demandons donc aux familles de faire effectuer ces visites par un médecin de ville et de fournir à l'école un certificat médical attestant que le bilan mentionné a été assuré par un professionnel de santé. L'examen des 6 ans est particulièrement important car il comprend le repérage précoce des signes qui peuvent entraîner des difficultés ultérieures d'apprentissage: problèmes visuels, auditifs, troubles du langage.

Sieste

Un temps de sieste est prévu pour les enfants qui en éprouvent encore le besoin. Prévoir couverture et un oreiller, marqués au nom de l'enfant.

L'HYGIENE ET LA SECURITE

SORTIE DE CLASSE

Lors de l'inscription, par la signature de la présente charte, les parents donnent leur accord pour autoriser l'enfant à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école sous la responsabilité des éducateurs.

Si besoin, les parents bénévoles peuvent accompagner un groupe d'enfant lors des sorties.

SECURITE

Comme dans tous les établissements publics, sont interdits à l'école :

- les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables etc)
- les armes ou les jouets imitant les armes

Aucun adulte, en dehors des parents, des membres de l'équipe pédagogique ou des intervenants n'est admis dans l'enceinte de l'établissement. Il en est de même pour les enfants non scolarisés dans l'école.

EXERCICES D'EVACUATION

Pour prévenir le risque incendiaire et d'intrusion, des exercices d'évacuation auront lieu régulièrement.

Règles d'hygiène

De manière générale, les enfants doivent être propres à leur arrivée à l'école, sauf accident imprévisible. Dans un souci de simplicité, un stock de vêtements de rechange en différentes tailles est présent à l'école pour que l'équipe

puisse changer un enfant en cas d'accident. Les parents doivent ramener à l'école ces vêtements lavés et dans les meilleurs délais. Un rechange complet dans un sac plastique doit être placé dans le cartable de l'enfant.

URGENCES

En cas d'accident ou de maladie, les parents sont appelés immédiatement.

S'il s'avère impossible de les joindre, la directrice fait appel aux Pompiers ou au Samu.

VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Nous vous conseillons de marquer les vêtements de vos enfants : gants, bonnets, vestes, ...

Les bijoux sont déconseillés, en cas de perte ou de casse l'école ne saurait être tenue responsable.

Les jouets «de la maison» ne sont pas admis à l'école car ils peuvent être potentiellement dangereux pour les autres enfants.

Le Doudou est accueilli lors de la sieste mais devra rester dans le sac à l'entrée de l'école le reste du temps (à moins d'un gros chagrin).

REPAS

Dans la continuité de la pédagogie Montessori, le déjeuner n'est pas une rupture dans la journée mais au contraire l'occasion d'un partage collectif et d'un apprentissage des règles et des usages de la vie commune. Les enfants sont invités à mettre le couvert puis à débarrasser. Les repas sont livrés chaque matin par API et réchauffés par nos soins.

Les enfants réserveront les bonbons et les sucreries à l'école à l'occasion de leur anniversaire, s'ils le souhaitent.

LES MERCREDI APRES-MIDI

Nous proposons aux familles intéressées un temps périscolaire le mercredi après-midi de 12h00 à 18h00.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

L'École Montessori de Coloris souhaite favoriser la communication entre parents et éducateurs sur la base d'une confiance partagée et d'un respect mutuel de l'autonomie de l'enfant. Afin de construire cette confiance, nous proposons:

- Une réunion collective en début d'année pour présenter chaque classe, notre pédagogie.
- un entretien individuel annuel pour parler de chaque enfant et de son développement. Pour les enfants scolarisés en 3-6 ans et 6-11 ans, ces entretiens ont lieu pendant les quatre journées pédagogiques dont les dates sont communiquées au début de l'année. Les enfants sont accueillis à l'école jusqu'à midi pendant ces journées. Ils s'agit en général des vendredis avant les vacances de Toussaint, Noël, février et Pâques. En outre, les familles peuvent solliciter un rendez-vous avec les membres de l'équipe éducative ou avec la direction à tout moment. Ces rendez-vous peuvent aussi être demandés par l'équipe pédagogique.

MATERIEL DETERIORE

Le matériel ou objet détérioré/cassé par votre enfant vous sera facturé.

Pédagogie et Coopération

Les enfants doivent impérativement bénéficier d'un temps d'activité autonome et sans interruption (individuelle ou de groupe pour les plus âgés). Cette organisation permet le respect du rythme de travail, la possibilité du libre choix de l'activité et la concentration de l'enfant dans sa tâche.

Vos enfants ont besoin d'une cohérence entre l'accompagnement proposé à l'école et celui au sein de chaque famille. C'est pourquoi les parents seront invités en début d'année scolaire lors de la réunion pédagogique à une présentation des caractéristiques de la pédagogie Montessori pour la tranche d'âge concernée, afin de mieux comprendre comment leurs enfants vivent la classe au quotidien et organiser la vie à la maison dans le même sens.

VIE DE L'ÉCOLE

L'équipe pédagogique se réunit pour discuter et débattre aussi bien de l'organisation du travail dans une classe que des difficultés rencontrées par un enfant en particulier. L'école joue un rôle primordial dans la vie de l'enfant : nous mettons tout en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. La liberté de l'enfant est au centre de notre travail. Il ne s'agit pas de la liberté extérieure, mais bien d'une liberté intérieure qui se construit à travers l'activité autonome, le respect du rythme et des intérêts de l'enfant. Grâce à la pédagogie Montessori, discipline et liberté ne varient plus en sens inverse. Plus de liberté, ce n'est pas moins de discipline et réciproquement, bien au contraire ! Quand le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement du groupe et traduit une évidente inadaptation de l'enfant à la vie de la classe, la situation de cet enfant sera soumise à l'examen de l'équipe éducative. Une décision d'aménagement du temps scolaire (passage à mi-temps par exemple) ou de retrait définitif de l'école peut être prise par la directrice, après un entretien avec les parents.

Les Fêtes

Les anniversaires seront fêtés le dernier vendredi de chaque mois. Les parents pourront apporter un gâteau avec des bougies.

Les Vêtements et Objets Personnels

Il est obligatoire de marquer les vêtements et les accessoires de votre enfant. Les vêtements non marqués et non réclamés seront donnés à chaque période de vacances à des associations caritatives.

Nous vous demandons également qu'une tenue de pluie reste en permanence dans le vestiaire à savoir : bottes de pluie, K-way et pantalon de pluie (marqués au nom de votre enfant), le tout dans un petit sac (également à son nom). Ces tenues sont à rapporter à la maison et à laver à chaque période de vacances ou s'ils sont très sales.

Les chaussons sont obligatoires et doivent être portés dans les classes pour les élèves de maternelle.

De manière générale, merci d'habiller votre enfant avec des vêtements peu fragiles, pratiques et confortables correspondant à la météo du jour ! Évitez les salopettes et les chaussures à lacets, pensez à faciliter l'autonomie de votre enfant qui doit pouvoir faire par lui-même.

Pour des raisons évidentes, sont également interdits :

-les objets de valeur (bijoux, argent, etc.),

-bonbons et friandises,

-les jouets

Une ambiance Montessori offre un environnement adapté qui favorise par expérience la révélation de chaque enfant dans le monde réel et non dans une bulle stérile et exempt de tout risque.

De plus, dans le cadre de la socialisation, l'enfant apprend à vivre avec et au contact de l'autre. Durant cette phase d'apprentissage, il n'est pas anormal que des coups, morsures ou injures soient échangés. Néanmoins, ces comportements ne sont pas tolérés. Ces situations sont prises en charge et réglées au sein de l'équipe éducative.

La cour de récréation n'est pas une bulle aseptisée. Elle représente un environnement naturel d'épanouissement qui n'est pas dépourvu de danger.

Dans le cas d'un comportement inadapté de l'enfant, une procédure en plusieurs étapes sera mise en place par l'équipe éducative :

1^{ère} étape : discussion avec l'enfant (résolution du conflit) / excuses / temps calme

2^{ème} étape : demande d'un retour le lendemain de l'information aux parents résultant d'une prise de conscience de l'enfant et d'une discussion avec les parents.

3^{ème} étape : entretien entre la famille, les éducateurs et la direction

4^{ème} étape : conseil d'éducation pour envisager la poursuite de la scolarisation.

VIOLENCE ET MANQUE DE RESPECT

Nous travaillons toutes dans le respect de chacun et souhaitons qu'il en soit de même de la part des parents inscrivant leur enfant au sein de notre établissement et souhaitons privilégier la communication.

Ainsi, toute violence verbale et/ou physique de la part d'un parent sur un personnel de l'école sera immédiatement sanctionnée par une plainte déposée aux autorités, le retrait définitif de l'enfant de l'école, le paiement immédiat du reste de la scolarité.

PASSAGE DANS LA CLASSE ÉLÉMENTAIRE

Le passage de la maternelle à la classe élémentaire 6--12 de l'École Montessori Colors se fait quand l'enfant est prêt et a acquis la maturité nécessaire.

Concernant les enfants n'ayant pas encore l'âge requis (6 ans) pour un passage en classe élémentaire et dont les parents souhaitent un passage anticipé en classes supérieures. L'équipe pédagogique est décisionnaire après

lecture du bilan d'un psychologue allant dans ce sens et réunion avec les parents.

PAIEMENTS

Chaque début de mois le paiement de la scolarité est dû par prélèvement bancaire automatique.

Toutes les 8 semaines une facture rectificative sera envoyée incluant le paiement des repas et des garderies utilisées les 7 semaines précédentes. Le règlement de cette facture sera attendu sous 8 jours par le moyen à votre convenance (espèce, chèque, prélèvement).

SUSPENSION / RUPTURE DU CONTRAT

Le paiement de l'année scolaire est considéré comme dû à partir de la signature du présent contrat. L'année scolaire ne s'entend pas en termes de jours ou de semaines de travail. Ainsi aucun aléa indépendant de notre volonté (épidémie, pandémie, fermeture administrative etc..) engendrant la fermeture temporaire de l'établissement n'entraînera une diminution de la scolarité mensuelle, nous ferons de notre mieux afin de fournir un suivi pédagogique.

Pensez à avoir un moyen de garde (famille, nounou...) au cas où votre enfant ne pourrait être accueilli au sein de l'établissement (enfant malade, personnel malade).

DEMENAGEMENTS/LICENCIEMENT

Si un déménagement à plus de 20km de l'école devait avoir lieu merci de m'en informer par email au plus tôt, au moins 3 mois avant. Ces 3 mois sont dus.

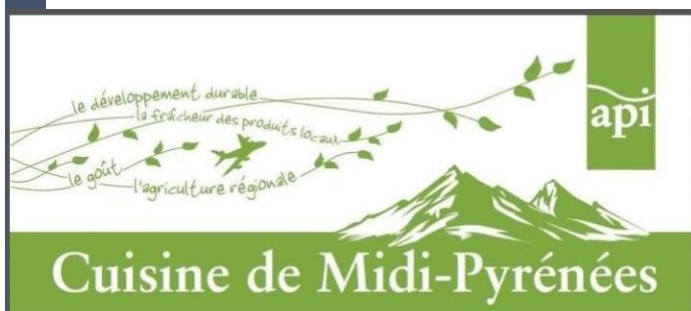
En cas de licenciement aucun préavis n'est nécessaire.

DEPART EN COURS D'ANNEE

En cas de départ au cours de l'année scolaire un préavis de 3 mois sera demandé, effectué ou non. Le paiement sera attendu en 1 fois avant le départ de l'enfant.

TRAITEUR

Concernant la cantine nous avons fait appel à Api



ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

INSCRIPTION

L'adhésion est dite effective à la remise de la feuille d'inscription (tous les documents demandés devront être fournis, en particulier les copies du carnet de vaccination, rendues obligatoires par la loi, les sommes correspondantes à l'écologie de l'année chèques ou autorisation de prélèvement)

FRAIS DE SCOLARITE

A l'inscription merci de régler les frais d'inscription ainsi que le mois de septembre. Les frais de scolarité sont forfaitaires et aucune réduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant.

Le règlement des frais de scolarité s'effectuera par prélèvement automatique bancaire effectué durant la première semaine de chaque mois.

Le règlement des repas et garderies fera l'objet d'un rectificatif de facture à chaque période (toutes les 7/8 semaines), le paiement sera attendu dans les 8 jours par le moyen à votre convenance.

Le paiement mensuel s'entend sur 10 mois de septembre à juin. En juillet paiement les repas et garderies de juin/juillet ainsi que de la semaine de juillet.

TARIFS

MATERNELLE :

- **FRAIS D'INSCRIPTION:** 200€/enfant/an
- **ENFANTS DE 2 ANS :** 500€/ mois de septembre à juin 125€ semaine du 1^{er} au 8 juillet. 4 jours de présence en classe par semaine.
- **ENFANTS DE L'AMBIANCE 3-6** (de la petite à la grande section)
503€/mois de septembre à juin 125€ semaine du 1^{er} au 8 juillet
- **GARDERIE DU MATIN 7 :45-8 :15** = 2€ (à partir de 10 garderies du matin par mois 22€ maximum)
- **GARDERIE DU SOIR 16 :15-18 :15**= 5.5€ (à partir de 10 garderies du soir par mois 55€ tarif maximum)
- **CANTINE:** 4,50€/repas
- **PANIER REPAS :** 1.5€/repas **SUR PRESENTATION DU PAI ETABLI PAR UN MEDECIN**
- **MERCREDI APRES MIDI :** 25€/enfant/mercredi
- **DEPART APRES LE REPAS LE MERCREDI :** 5€ + prix du repas

Si paiement par une institution /société: 5500€ pour un plein temps et 5200€ pour un très petite section.

Réduction fratries : 30€/mois pour le 2^{ème} enfant sauf juillet
Paiement annuel -3% sur la scolarité.

A l'inscription sont demandés :

- 1 chèque pour les frais d'inscription soit 200€ par enfant inscrit. (+ un chèque pour le mois de septembre)
- 1 formulaire SEPA rempli et signé afin d'effectuer les prélèvements du montant de la scolarité accompagné d'un RIB.

Ces frais ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Vous avez la possibilité de régler les frais de scolarité annuellement (3% de réduction) ou mensuellement. Les frais de garderie seront indiqués sur la facture du mois suivant.

TARIFS

PRIMAIRE :

- **FRAIS D'INSCRIPTION:** 200€ /enfant/an
- **ENFANTS DE L'AMBIANCE 6-12**
525€/mois de septembre à juin 130€ semaine du 1^{er} au 8 juillet
- **GARDERIE DU MATIN 7 :45-8 :15** = 2€ (à partir de 10 garderies du matin par mois 22€ maximum)
- **GARDERIE DU SOIR 16 :15-18 :15**= 5.5€ (à partir de 10 garderies du soir par mois 55€ tarif maximum)
- **CANTINE:** 4,50€/repas
- **PANIER REPAS** : 1.5€/repas **SUR PRESENTATION DU PAI ETABLI PAR UN MEDECIN**
- **MERCREDI APRES MIDI** : 25€/enfant/mercredi
- **DEPART APRES LE REPAS LE MERCREDI** : 5€ + prix du repas

Si paiement par une institution /société: 5800€.

Réduction fratries : 30€/mois pour le 2^{ème} enfant sauf juillet.
Paiement annuel -3% sur la scolarité.

Inscription

2022- 2023

Date de rentrée : __ Classe : __
Nom de l'enfant:
Prénom:
Date et lieu de naissance:

Nationalité: Langues maternelle

Autres langues parlées:

Frères et sœurs (prénoms et date de naissance:

Nom et prénom du père.....: Langue d'usage:.....

Adresse domicile:

Téléphone fixe: Téléphone portable: Profession:

Adresse mail:

Nom et prénom de la mère :.....

Langue d'usage:

Adresse domicile:

Téléphone fixe: Téléphone portable:.....

Profession: Adresse mail:

Adresse de correspondance :

Je soussigné(e) déclare détenir l'autorité parentale sur mon enfant
..... Et souhaite l'inscrire pour l'année scolaire 2022-2023

Je déclare avoir reçu le Livret d'Accueil de l'Ecole Montessori Colors mentionnant notamment le règlement intérieur et financier que je m'engage à respecter.

Fait à :

Le

Signature des parents

DOSSIER MEDICAL – MEDICAL RECORD

Nom de l'enfant

Prénom

Précisions liées à l'enfant (allergies, problèmes de santé, etc

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Votre enfant porte-il des lunettes ou des lentilles de contact:

.....

Nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant

.....

Personne à prévenir en cas d'urgence, hormis les parents:

..... Autres renseignements:

.....
.....

Je soussigné(e)atteste
l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Fait à :

Le :

Signature des parents

Père:

Mère:

AUTORISATION POUR LES SORTIES EN GROUPE

Je soussigné(e): Demeurant à:

En qualité de:

Déclare autoriser mon enfant:

A participer à toutes les sorties organisées par l'école "Montessori Colors".

Fait à:

Le:

Signature précédée de la mention "lu et
approuvé"

Mère

Père

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e):

Demeurant à:

En qualité de:

Déclare autoriser les personnes suivantes à venir chercher
mon enfant.....:

-

-

-

Le:

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Mère

Père

DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur

- autorise(nt) les enseignants de l'école
- refuse(nt) que l'école utilise des photos de mon enfant à utiliser dans le cadre pédagogique (Google+, reportages.....) des photos de mon enfant prises au cours des lors des activités scolaires.

Fait à le

Signature des parents

Fait à:

Le:

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Père:

Mère:

CHOIX DES REPAS

- Repas normaux
- Repas sans porc
- Repas vegetarian

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

S A F L M C N T E S S C R I I d i L d U S

Nom
du créancier

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'école Montessori Colors à envoyer des instructions à votre banque pour débitez votre compte, et (B) votre banque à débitez votre compte conformément aux instructions de l'

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Votre Nom1
*1
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse2
*2

Numéro et nom de la rue
*3
Code Postal Ville
*4

Les coordonnées de votre compte5
*5
Pays
*5
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)
.....6
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier7
*MONTESSORI COLOURS.....7
Nom du créancier
F R 1 7 8 0 7 C 0 0 4 0 8 5 4 2 1 8 6 7 1 0 6 7 68

Identifiant créancier SEPA
*...68 RUE DE MAUBEC.....9
Numéro et nom de la rue
* 3 1 3 0 0 *...TOULOUSE.....10
Code Postal Ville
*...FRANCE.....11

Type de Paiement12
* Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel 12
Signé à213
*213
Lieu Date

Signature(s)14
*Veillez signer ici
.....14

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur14
*14
Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)15
*15
Nom du tiers débiteur: si votre paiement concerne un accord passé entre (NOM DU CREANCIER) et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom.
Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Code identifiant du tiers débiteur16
*17
Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.
.....18
Code identifiant du tiers créancier

Contrat concerné19
*19
Numéro d'identification du contrat
.....20
Description du contrat

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à Mme Brenot Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

Person on whose behalf payment is made	
	<i>Name of the Debtor Reference Party: If you are making a payment in respect of an arrangement between (NAME OF CREDITOR) and another person (e.g. where you are paying the other person's bill) please write the other person's name here.</i>
	<i>If you are paying on your own behalf, leave blank.</i>
	<i>Identification code of the Debtor Reference Party</i>
	<i>Name of the Creditor Reference Party: Creditor must complete this section, if collecting payment on behalf of another party.</i>
	<i>Identification code of the Creditor Reference Party</i>
In respect of the contract	<i>Identification number of the underlying contract</i>
	<i>Description of the contract</i>

Please return to Ms Alexia Brenot

Creditor's use only

A remplir par l'établissement

- Documents reçus
- Paiement inscription
- Paiement septembre
- Paiement juillet
- Souhait paiement repas/garderie
- Paiement annuel